2018
RAPPORT ANNUEL

CANADAGAP®

www.canadagap.ca

Programme CanadaGAP
245, Menten Place, Bureau 312
Ottawa (Ontario)
Tél : (613) 829-4711
Téléc : (613) 829-9379
info@canadagap.ca

CANADAGAP®

Salubrité des fruits et légumes frais

Rapport annuel 2018

CanadaGAP® est un programme de salubrité alimentaire conçu à l'intention des producteurs, des emballeurs, des remballeurs, des entrepositaires, des grossistes et des courtiers de fruits et de légumes. L'année 2018 marque le dixième anniversaire de la certification CanadaGAP. En septembre 2008, l'adhésion de cinq cent producteurs de pommes de terre lançait officiellement le programme, qui compte aujourd'hui plus de 3 100 entreprises participantes au sein de l'industrie des fruits et des légumes frais au Canada et aux États-Unis.

CanadaGAP vise à faciliter la mise en œuvre de procédures de salubrité alimentaire efficaces au sein d'entreprises de fruits et de légumes frais. Les services d'audit et de certification dans le cadre du programme sont exécutés par des tierces parties, des organismes de certification accrédités. Depuis 2010, les options B, C et D du programme ont fait l'objet d'une évaluation comparative de l'Initiative mondiale pour l'innocuité alimentaire (GFSI), qui a reconnu officiellement qu'elles étaient conformes à ses exigences. Le programme bénéficie également de la reconnaissance officielle du gouvernement canadien.

Deux guides, l'un pour les produits de serre et l'autre pour les fruits et les légumes, ont été élaborés par le secteur horticole, puis soumis à l'examen technique d'experts gouvernementaux du Canada. Ils sont destinés aux entreprises qui mettent en œuvre de bonnes pratiques agricoles (BPA) et de bonnes pratiques de fabrication (BPF) et qui maintiennent un programme de salubrité alimentaire efficace. Les guides sont fondés sur une analyse rigoureuse des risques selon les sept principes HACCP (analyse des risques et maîtrise de contrôles critiques) reconnus à l'échelle internationale. Les documents du programme sont offerts gratuitement sur le site Web de CanadaGAP, à www.canadagap.ca

Plus de 3 100 fournisseurs de fruits et de légumes frais possèdent aujourd'hui la certification CanadaGAP. Le programme reçoit un solide appui de la part des secteurs canadiens du commerce de détail, de la transformation et des services alimentaires et bénéficie d'une reconnaissance internationale au sein de l'ensemble des marchés d'exportation aux États-Unis, en Amérique latine, en Europe et en Asie. Les efforts concertés d'une équipe dévouée d'employés, du Conseil d'administration, d'intervenants et de participants au programme contribuent à renforcer la mise en œuvre de la salubrité alimentaire dans tout le secteur horticole.

Principales réalisations pour 2018

Voici quelques faits marquants de la dernière année :

- **Harmonisation avec le nouveau *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada* :** En mars 2017, CanadaGAP a obtenu la pleine reconnaissance gouvernementale en vertu du Programme de reconnaissance de la salubrité des aliments du gouvernement du Canada.

  Ce sceau d'approbation des gouvernements fédéral et provinciaux place le programme de façon avantageuse dans le contexte de l'entrée en vigueur du nouveau *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada,* le 15 janvier 2019. CanadaGAP est reconnu comme un « système modèle » au chapitre des mesures préventives en salubrité alimentaire, que les exploitations de produits frais devront appliquer en vertu de ce nouveau règlement.

  En outre, CanadaGAP a participé à un projet pilote en collaboration avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) pour veiller à ce que les exigences du programme soient alignées sur le nouveau règlement fédéral. Quelques changements favorables ont été apportés à la législation en réponse aux commentaires d'ordre technique énoncés par CanadaGAP. Les résultats positifs de la comparaison, ainsi que des précisions sur la façon dont le programme CanadaGAP cadre avec les initiatives réglementaires, sont publiés au www.canadagap.ca/fr/publications.

- **Résultat moyen aux audits le plus élevé :** En 2018, le résultat moyen aux audits a atteint un sommet de **94,34 %**. Les entreprises certifiées CanadaGAP ont obtenu des résultats records au cours de l'année du dixième anniversaire du programme. Félicitations à tous les participants au programme pour leur détermination à améliorer constamment leurs résultats aux audits!

- **Reconnaissance de GFSI :** Une nouvelle évaluation du programme CanadaGAP par rapport aux exigences de la version 7.1 de l'Initiative mondiale pour l'innocuité alimentaire (GFSI) a été réalisée avec succès en 2018. CanadaGAP est reconnu par GFSI depuis 2010. Une nouvelle évaluation a lieu chaque fois que GFSI met à jour ses exigences. On consacre des efforts et des ressources importantes à l'obtention et au maintien de la reconnaissance de GFSI, qui permet aux utilisateurs du programme d'accéder à divers marchés au Canada et l'étranger.

- **Hausse des adhésions à l'option D :** Depuis la reconnaissance de l'option D par GFSI, en 2016, l'intérêt des exploitations de remballage, de commerce en gros et de courtage pour la certification CanadaGAP a continué de progresser à un rythme régulier. La demande des acheteurs pour une certification liée à la chaîne d'approvisionnement continue de faire augmenter le nombre d'adhésions à l'option D, contribuant à un taux de croissance de 13 % au cours de la dernière année. La participation actuelle de 90 entreprises nous rapproche de l'objectif de 100 clients qui avait été établi lorsque la norme de l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes (ACDFL) en matière de remballage et de commerce en gros a été intégrée au programme CanadaGAP, il y a quatre ans.

- **Audits à l'improviste :** Les participants au programme et les organismes de certification ont entrepris la première année complète de mise en œuvre du programme d'audits à l'improviste au cours de la dernière saison. En vertu de ce programme, les organismes de certification sélectionnent chaque année cinq pourcent de leurs clients certifiés CanadaGAP pour la tenue d'un audit à l'improviste, leur donnant un préavis de 2 à 5 jours ouvrables. Cette initiative vise à répondre aux exigences de GFSI et contribue à améliorer l'intégrité et la crédibilité de la certification CanadaGAP.

- **Ressources sur la FSMA :** CanadaGAP a mis à jour une série de ressources publiées pour la première fois sur son site Web en 2017. Le but de ces ressources est d'aider les entreprises certifiées CanadaGAP à comprendre les répercussions de la *Food Safety Modernization Act* (Loi sur la modernisation de la salubrité des aliments) des États-Unis sur leurs exportations ou sur leurs activités basées dans ce pays. Les documents suivants peuvent être consultés au www.canadagap.ca/fr, dans la page « Liens connexes sur la salubrité des aliments » :
    - Renseignements sur le programme de vérification des fournisseurs étrangers (*Foreign Supplier Verification Program*) pour les entreprises canadiennes qui exportent aux États-Unis
    - Comparaison entre les exigences de CanadaGAP et celles du Règlement sur la salubrité des fruits et légumes frais (*Produce Safety Rule*) des États-Unis
    - Document permettant de vérifier si votre exploitation est soumise au Règlement sur les mesures préventives (*Preventive Controls Rule*) des États-Unis
    - Liens vers des sources externes proposant des renseignements utiles sur les échéanciers de mise en œuvre, les exceptions et les exclusions, les diagrammes fonctionnels, etc.

Compte rendu du Conseil d'administration

Assemblée générale annuelle

CanAgPlus, la société sans but lucratif qui détient et exploite le programme CanadaGAP, tient son assemblée générale annuelle (AGA) chaque année, en décembre. À l'AGA de 2017, les membres du Conseil d'administration ont étudié une résolution concernant les audits à l'improviste. L'AGA de 2018 aura lieu le 6 décembre 2018, à Ottawa.

Le Conseil d'administration est composé de huit administrateurs bénévoles. Conformément aux règlements établis par les organisations fondatrices de la société, quatre administrateurs sont approuvés par le Conseil canadien de l'horticulture (CCH), deux par l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes (ACDFL), et deux autres administrateurs à titre individuel. Les administrateurs siègent pendant un mandat de deux ans en rotation et quatre administrateurs sont élus chaque année. Quatre postes d'administrateurs sont disponibles aux candidats à l'AGA 2018.

Les membres du Conseil d'administration se réunissent en personne deux fois par année et tiennent régulièrement des conférences téléphoniques. La liste complète des administrateurs et leurs biographies sont présentées en ligne au www.canadagap.ca/fr/history/governance

Président et vice-président du Conseil

Le Conseil de CanAgPlus et les employés de CanadaGAP tiennent à remercier sincèrement le président, Jack Bates, qui part à la retraite, et le vice-président sortant, Hugh Bowman. Les deux administrateurs quittent après six ans de services au sein du Conseil. Avant cela, ils avaient siégé aux comités du CCH et de l'ACDFL, qui étaient responsables de la surveillance du programme et de l'établissement de CanAgPlus. Suivant l'incorporation de CanAgPlus, Jack a présidé le Conseil pendant cinq ans, faisant profiter l'organisation de sa vaste connaissance de l'industrie et de ses solides qualités de dirigeant.

Administrateur fondateur de la corporation et coéquipier estimé, Hugh a donné une vision stratégique à l'orientation du programme, en plus de faire preuve d'une énergie indéfectible.

De par leurs contributions, Jack et Hugh ont joué un rôle déterminant dans le succès du programme. Leur départ laissera un grand vide.

Le Conseil élira un nouveau président et un nouveau vice-président après l'AGA de 2018.

Examen de la gestion du programme

Chaque année, en juin, des membres de la haute direction et du Conseil effectuent l'examen de gestion. Pendant l'examen, les représentants considèrent les sujets suivants en matière du rendement du programme et des occasions pour l'amélioration :

- les demandes de modification au programme
- le rendement des organismes de certification CanadaGAP
- les plaintes et leur traitement
- les résultats des audits internes
- la participation dans le programme de formation des auditeurs CanadaGAP et les résultats obtenus
- l'affectation des ressources
- les politiques sur les conflits d'intérêts et sur la confidentialité, entre autres.

Comité consultatif des intervenants

CanadaGAP a un Comité consultatif des intervenants (CCI), dont les membres sont nommés par le Conseil d'administration et dont le rôle est d'examiner les demandes de changements techniques aux documents du programme. Le Comité se réunit en personne tous les étés et tient des conférences téléphoniques au besoin. À la réunion du Comité en juin 2018, l'ordre du jour était encore bien rempli.

Chaque année, CanadaGAP reçoit des dizaines de demandes de changements à apporter aux guides de salubrité alimentaire, à la liste de contrôle de l'audit et à divers autres documents techniques. Chaque demande fait l'objet d'un examen et d'une recherche par le personnel, et les changements recommandés sont soumis au Comité pour discussion et rétroaction. Bien que la représentation des groupes de culture demeure importante, un certain nombre de postes du CCI sont réservés à des spécialistes en salubrité alimentaire.

Les mises en candidature au CCI sont acceptées annuellement et les nominations faites par le Conseil visent des mandats de un, deux ou trois ans. Les personnes intéressées sont invitées à poser leur candidature par l'entremise du processus utilisé à cette fin chaque été.

Promotion, éducation et sensibilisation

CanadaGAP participe à un grand nombre d'initiatives d'éducation et de sensibilisation. Cette année, nous avons mis l'accent sur la diffusion des outils et des ressources que nous avons créés pour soutenir les producteurs dans la mise en œuvre du programme.

Le site Web de CanadaGAP offre gratuitement une série de dépliants, d'affiches, d'outils de formation et d'autres documents de communication pour faciliter la formation des employés et améliorer la compréhension des exigences de la salubrité alimentaire. CanadaGAP a également créé un cours d'introduction au programme de deux jours, qui est donné par divers partenaires de formation partout au pays. De plus amples informations sont disponibles au www.canadagap.ca/fr/program/training-resources

En outre, CanadaGAP a diffusé un grand nombre de communiqués en 2018. Pour voir la liste des articles publiés, consultez le site Web de CanadaGAP, au www.canadagap.ca/fr/media/articles

Le tableau suivant identifie les activités et présentations auxquelles CanadaGAP a participé en 2018 :

Mois	Activité / Sujet	Lieu
Janvier-décembre	Réunions sur les exigences de GFSI pour l'évaluation comparative et du Groupe de travail sur la production primaire	Conférences téléphoniques
Janvier-décembre	Conférences téléphoniques portant sur l'évaluation de l'examen de GFSI	Webinaires
Janvier	Cours de formation pour les formateurs d'auditeurs	Longueuil, QC
Février	Présentation à la Journée horticole du MAPAQ	Vidéoconférence
Mars	Présentation et participation à la Conférence mondiale sur la salubrité alimentaire, réunions du Groupe de travail de GFSI	Tokyo, Japon
Mars	Stand de CanadaGAP à l'AGA du CCH et présentation au Comité de la salubrité alimentaire	Ottawa, ON
Mars	Formation de mise à niveau pour les évaluateurs des organismes d'accréditation	Webinaire
Mars	Séance d'apprentissage de Sobeys sur la salubrité alimentaire	Burlington, ON
Mars	Formation de recyclage sur la Potato Sustainability Initiative (PSI)	Webinaires
Mars	Réunion du Comité de la salubrité alimentaire de l'ACDFL	Conférence téléphonique
Avril	Audit interne (organisme de certification)	Québec, QC
Avril	Réunion du Sous-comité sur la salubrité des aliments de l'agriculture et de l'agroalimentaire	Ottawa, ON
Avril	AGA de la Coalition canadienne de la filière alimentaire pour la salubrité des aliments	Ottawa, ON
Avril	Expo-congrès de l'ACDFL	Vancouver, C.-B.
Mai	Réunion entre des représentants de l'industrie et du gouvernement du Canada (ACDFL)	Ottawa, ON
Juin	Réunions du Comité consultatif des intervenants de CanadaGAP et du Conseil d'administration	Ottawa, ON
Juin	Réunion annuelle des organismes de certification de CanadaGAP	Ottawa, ON
Juillet	Réunion annuelle avec les représentants de l'American National Standards Institute	Conférence téléphonique
Juillet	Audits en présence de témoins d'auditeurs CanadaGAP en C.-B.	Colombie-Britannique
Juillet	Accueil par CanadaGAP d'une délégation de JapanGAP et réunions	Ottawa, ON

Septembre	Réunion semestrielle du Comité de la salubrité alimentaire de l'ACDFL	Conférence téléphonique
Octobre	Réunions du Groupe de travail et avec le Conseil de GFSI	Greensboro, Caroline du Nord
Octobre	Réunion annuelle avec les représentants du Conseil canadien des normes	Ottawa, ON
Novembre	Réunion du Sous-comité sur la salubrité des aliments de l'agriculture et de l'agroalimentaire	Ottawa, ON
Novembre	Réunion entre des représentants de l'industrie et du gouvernement du Canada (ACDFL)	Ottawa, ON
Décembre	Assemblée générale annuelle de CanAgPlus	Ottawa, ON

Participation au programme

Plus de 3 100 producteurs participent maintenant au programme CanadaGAP. Le tableau ci-dessous montre l'augmentation d'une année à l'autre du nombre de producteurs participants. Les taux de croissance indiqués tiennent compte des retraits du programme, qui peuvent être justifiés par des changements dans les activités agricoles du producteur, un départ à la retraite, l'interruption volontaire de la certification, etc.

Croissance de la participation au programme CanadaGAP d'une année à l'autre

Année (sept. – août)	Nombre de producteurs	Augmentation	Taux de croissance
2008-2009	537	537	100 %
2009-2010	781	244	45 %
2010-2011	1879	1098	141 %
2011-2012	2204	325	17 %
2012-2013	2440	236	11 %
2013-2014	2526	86	4 %
2014-2015	2927	401	16 %
2015-2016	3042	115	4 %
2016-2017	3127	85	3 %
2017-2018	3156	29	1 %

Remarque : Les chiffres erronés publiés précédemment ont été corrigés dans le rapport annuel de 2018.

Tendances en matière de participation

Voici les principales tendances observées en 2018 :

- Les taux de participation sont stables depuis 2016. Bien que les adhésions au programme continuent d'augmenter, cette hausse est contrebalancée par un nombre considérable de départs à la retraite et de ventes de fermes agricoles.

- Les taux de participation ont légèrement augmenté chez les producteurs de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan, et ont fléchi quelque peu au Manitoba. Dans les groupes de cultures, le secteur des légumes combinés a connu une augmentation modérée.

- La Colombie-Britannique demeure la province qui compte la proportion la plus élevée d'adhérents, soit 38 % de toutes les entreprises certifiées CanadaGAP. CanadaGAP continue d'attirer des fermiers américains, dont beaucoup se regroupent en vue d'obtenir la certification.

- Les adhésions à l'option D pour les activités de remballage, de commerce en gros et de courtage continuent d'augmenter, en hausse de 13 % par rapport à l'an dernier.

- La certification de groupes représente 21 % de toutes les adhésions, tandis que 25 % de toutes les fermes certifiées par CanadaGAP sont inscrites au cycle d'audit de quatre ans.

- Plus de la moitié (52 %) des participants au programme sont inscrits à l'option C et se soumettent à un audit une fois par année.

- Pour faciliter l'analyse des tendances en matière de participation, nous avons réparti les résultats en cinq groupes de cultures :
    - Fruits de verger et de vigne
    - Légumes de plein champ
    - Pommes de terre
    - Petits fruits
    - Produits de serre

  La participation totale à CanadaGAP est de 100 %. Le pourcentage de chaque groupe est présenté dans le tableau ci-dessous ainsi que dans le document sur les données statistiques, notamment par province, qui est annexé au rapport annuel. Les données sont courantes en date du 31 août 2018.

Proportion de participants au programme CanadaGAP selon le groupe de cultures

Données fondées sur le nombre de producteurs	**Fruits de verger et de vigne**	**Légumes de plein champ**	**Pommes de terre**	**Petits fruits**	**Produits de serre**	**Remballage, commerce en gros et courtage**	**Participation totale à CanadaGAP**
Pourcentage de participants CanadaGAP en 2018	24 %	27 %	18 %	20 %	8 %	3 %	100 %
À titre de comparaison :							
2017	24 %	25 %	19 %	21 %	8 %	3 %	100 %
2016	30 %	24 %	18 %	20 %	8 %	Aucunes données	100 %
2015	33 %	23 %	18 %	18 %	8 %	Aucunes données	100 %

Tendances en matière d'audits

- *Nombre d'audits CanadaGAP (pour les options A1, A2, C, D, et les audits du système de gestion de groupe)*

	2018	**2017**	**2016**	**2015**	**2014**	**2013**	**2012**
Nbre d'audits rapportés	1589	1538	1390	1270	1037	1031	771

Période visée : du 1er septembre au 31 août selon le nombre de certificats émis

- De plus, chaque année, environ 100 fermes appartenant à un groupe font l'objet d'un audit.

- *Résultat moyen à l'audit selon le groupe de cultures*

Groupe de culture	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Pommes de terre	94,98	93,84	94,36	94,03	94,19	92,54	93,19
Produits de serre	96,36	95,55	95,98	96,63	92,40	94,80	95,16
Fruits de verger et de vigne	93,75	93,97	93,20	91,92	89,19	92,71	88,99
Légumes-feuilles et crucifères	94,61	93,97	94,41	94,40	91,76	92,43	90,35
Petits fruits	93,29	92,44	92,30	90,17	90,91	92,71	91,11
Légumes-combinés	94,61	92,86	94,11	94,01	92,85	93,40	91,52
Moyenne globale	**94,34**	93,24	94,04	92,84	92,70	92,81	91,65

Période visée : du 1er septembre au 31 août selon le nombre de certificats émis

- Globalement, le résultat moyen de 94,34 % aux audits est le plus élevé jamais atteint par les entreprises certifiées CanadaGAP. **Nous félicitons tous les participants au programme pour leur détermination à maintenir et à améliorer la salubrité alimentaire dans leurs entreprises.**

- Tendances par groupe de culture : On observe une augmentation modeste, mais régulière des résultats moyens aux audits dans tous les groupes de culture. Le graphique ci-dessous illustre les résultats moyens aux audits selon la province.

Programme d'audit aléatoire

CanadaGAP offre aux entreprises les options de certification A1 et A2, qui comportent un cycle d'audit de quatre ans. Ces options de certification ne sont pas reconnues par GFSI car elles ne nécessitent pas d'audit annuel sur place. Pour obtenir la certification, l'entreprise doit subir avec succès un audit complet sur place au cours de la première année du cycle. Afin de maintenir la certification au cours des trois années subséquentes, elle peut être choisie au hasard pour un audit annuel, chaque année ou une seule fois. Pour chaque année où son entreprise n'est pas choisie, l'exploitant doit signer une déclaration et réaliser une autoévaluation à l'intention de l'organisme de certification afin de montrer que son exploitation continue de répondre aux exigences du programme.

Le tableau suivant compare les résultats des audits prévus à ceux des audits aléatoires depuis 2010. Les données se rapportant aux audits aléatoires réalisés en 2018 seront disponibles en 2019.

Résultats aux audits aléatoires pour les options A1 et A2 de CanadaGAP

Année	**Résultats moyens aux audits prévus aux 4 ans**	**Résultats moyens aux audits aléatoires**
2010	93,85	95,21
2011	91,28	90,72
2012	87,56	90,65
2013	91,85	91,55
2014	90,14	91,92
2015	91,03	93,50
2016	91,16	88,05
2017	91,06	93,64

Auditeurs CanadaGAP

- Le bassin d'auditeurs compte 44 auditeurs actifs et qualifiés CanadaGAP (qui travaillent actuellement pour un organisme de certification). Ceci représente 14 % des personnes ayant suivi le cours de formation d'auditeurs CanadaGAP et 22 % de celles qui l'ont réussi.

  Auditeurs par région :

	Ouest	**Ontario**	**Québec**	**Atlantique**	**É.-U.**	**Total**
# d'auditeurs	15	10	12	5	2	44
Pourcentage	34 %	22 %	28 %	11 %	5 %	100 %

Données à jour au 31 août 2018

- **Formation de nouveaux auditeurs CanadaGAP**

Sommaire des séances de formation d'auditeurs CanadaGAP :

	2018[1]	**2017[2]**	**2016**	**2015**	**2014**	**2013**	**Total depuis 2008**
Nombre de personnes ayant terminé le cours de formation d'auditeurs de CanadaGAP	10	48	16	66	27	28	**311**
Nombre de personnes ayant réussi le cours	4	32	9	38	13	16	**201**
Pourcentage de personnes ayant réussi le cours	50 %[3]	70 %[4]	75 %[5]	58 %	48 %	57 %	**66 %**
Nombre de séances de formation d'auditeurs	2	7	4	6	3	5	**48**

[1] Les examens se poursuivent pour les deux cours. Ces chiffres ne sont donc ni définitifs ni représentatifs.

[2] Cinq cours étaient terminés au moment de la rédaction du rapport; les examens se poursuivent pour les deux autres cours. Nous ne disposons pas encore de toutes les données. Par conséquent, ces chiffres ne sont ni définitifs ni représentatifs.

[3] Des 10 personnes qui ont participé au cours en 2018, 2 y assistaient en tant qu'auditeurs libres. Par conséquent, la moitié des participants qui ont fait l'examen l'ont réussi.

[4] Des 48 personnes qui ont pris le cours en 2017, 2 y assistaient en tant qu'auditeurs libres. Par conséquent, 70 % des participants qui ont fait l'examen l'ont réussi.

[5] Des 16 personnes qui ont suivi le cours en 2016, 4 y assistaient en tant qu'auditeurs libres. Par conséquent, 75 % des participants qui ont fait l'examen l'ont réussi.

- **Formation et examens de mise à niveau des auditeurs CanadaGAP**

  - Des examens de mise à niveau pour les auditeurs, offerts pour la première fois en 2014, ont lieu tous les deux ans en vue d'assurer le maintien des connaissances des exigences du programme CanadaGAP. À la fin de 2016, CanadaGAP a offert aux auditeurs un webinaire de mise à niveau conjointement avec l'examen. Tous les auditeurs actifs, ainsi que les auditeurs inactifs intéressés, ont assisté au webinaire et ont tenté de faire l'examen. En 2016, 81 % des auditeurs actifs

CanadaGAP ont réussi l'examen. Sept auditeurs qui n'ont pas réussi aux deux essais d'examens ont repris le cours de formation d'auditeurs et ont réussi l'examen.

- Pour 2018, la directrice technique de CanadaGAP effectuera une évaluation obligatoire de tous les auditeurs actifs ainsi que de tous les auditeurs inactifs intéressés. Ces évaluations se feront en anglais de novembre 2018 à janvier 2019. Les évaluations en français pour les auditeurs seront reportées à 2019. Elles se tiendront par téléphone avec chaque auditeur et consisteront en une série de questions permettant d'évaluer leur compréhension.

Organismes de certification

CanadaGAP dispose de trois organismes de certification autorisés avec lesquels des auditeurs sont directement employés ou sous contrat. Ces firmes d'audit sont autorisées à réaliser les audits CanadaGAP :

- Bureau de normalisation du Québec (BNQ)
- NSF Canada Ag (comprend le sous-traitant Gestion Qualiterra au Québec)
- SGS Canada

Programme d'intégrité pour la surveillance des organismes de certification

Le programme de surveillance de l'intégrité des organismes de certification de CanadaGAP comporte les éléments suivants :

- Une réunion obligatoire avec chaque organisme de certification afin de procéder à l'évaluation annuelle du rendement
- La surveillance des normes de services énoncées dans les contrats de licence qui font l'objet de rapports chaque année
- L'audit des bureaux des organismes de certification, y compris tous les fournisseurs de services sur un cycle de cinq ans (NSF : 2014; SGS : 2015; Gestion Qualiterra : 2016; BNQ : 2018; NSF prévu pour 2019)
- Le contrôle ponctuel des rapports d'audit (au moins un par année pour chaque auditeur)
- La participation de CanadaGAP à des séances où les auditeurs obtiennent des mises à jour et sont informés des exigences du programme et de l'évaluation. Ceci offre l'occasion au personnel de CanadaGAP de surveiller le rendement des auditeurs, les lacunes dans leurs connaissances, etc.
- Des audits en présence de témoins – notre objectif est de voir chaque auditeur au moins une fois au cours du cycle de cinq ans (2012-C.-B. et Alberta; 2013-Atlantique; 2014-Manitoba et Ontario; 2015-Québec; 2016-Québec; 2017-Ontario; 2018-C.-B.; Atlantique et Alberta prévus pour 2019)

- Des examens de mise à niveau pour les auditeurs ont lieu tous les deux ans en vue d'assurer le maintien de la compréhension continue des exigences du programme CanadaGAP
- La surveillance et le suivi continu des plaintes.

Que nous réservera 2019?

- Mise en œuvre de l'examen d'évaluation des connaissances de GFSI pour les nouveaux auditeurs et les auditeurs actuels CanadaGAP
- Entrée en vigueur du *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada* le 15 janvier 2019
- Maintien de la reconnaissance de GFSI et du gouvernement, dont un examen et une évaluation annuels
- Promotion soutenue de CanadaGAP au Canada et à l'étranger

Rapport préparé par

Heather Gale, directrice générale
Programme CanadaGAP, CanAgPlus

CANADAGAP®
Salubrité des fruits et légumes frais

CanadaGAP

Données statistiques relatives au programme

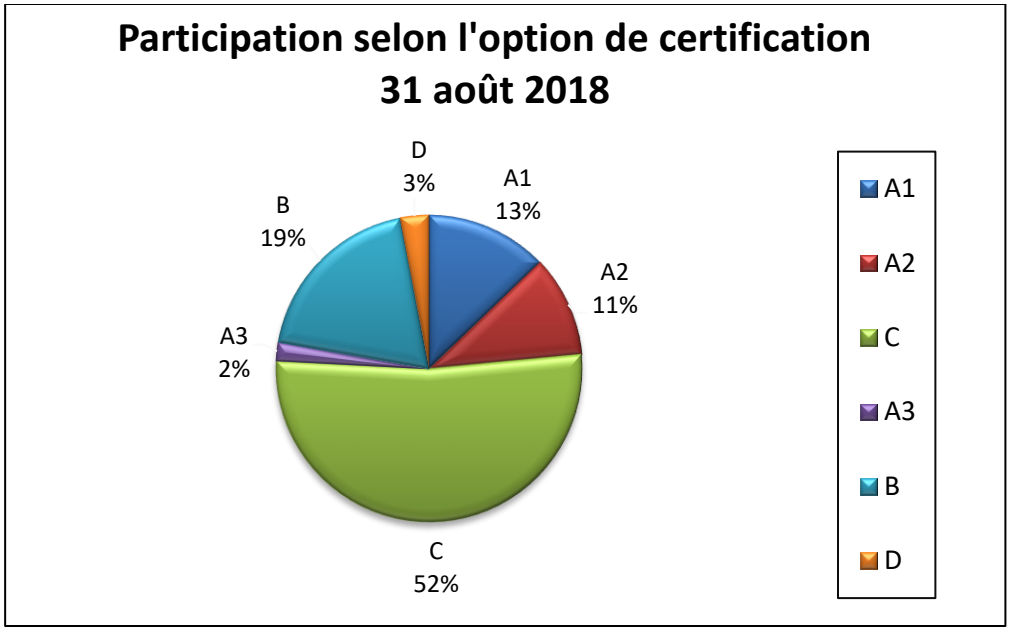
Participation selon l'option de certification
31 août 2018
D
3%
A1
13%
B
19%
A2
11%
A3
2%
C
52%
A1
A2
C
A3
B
D

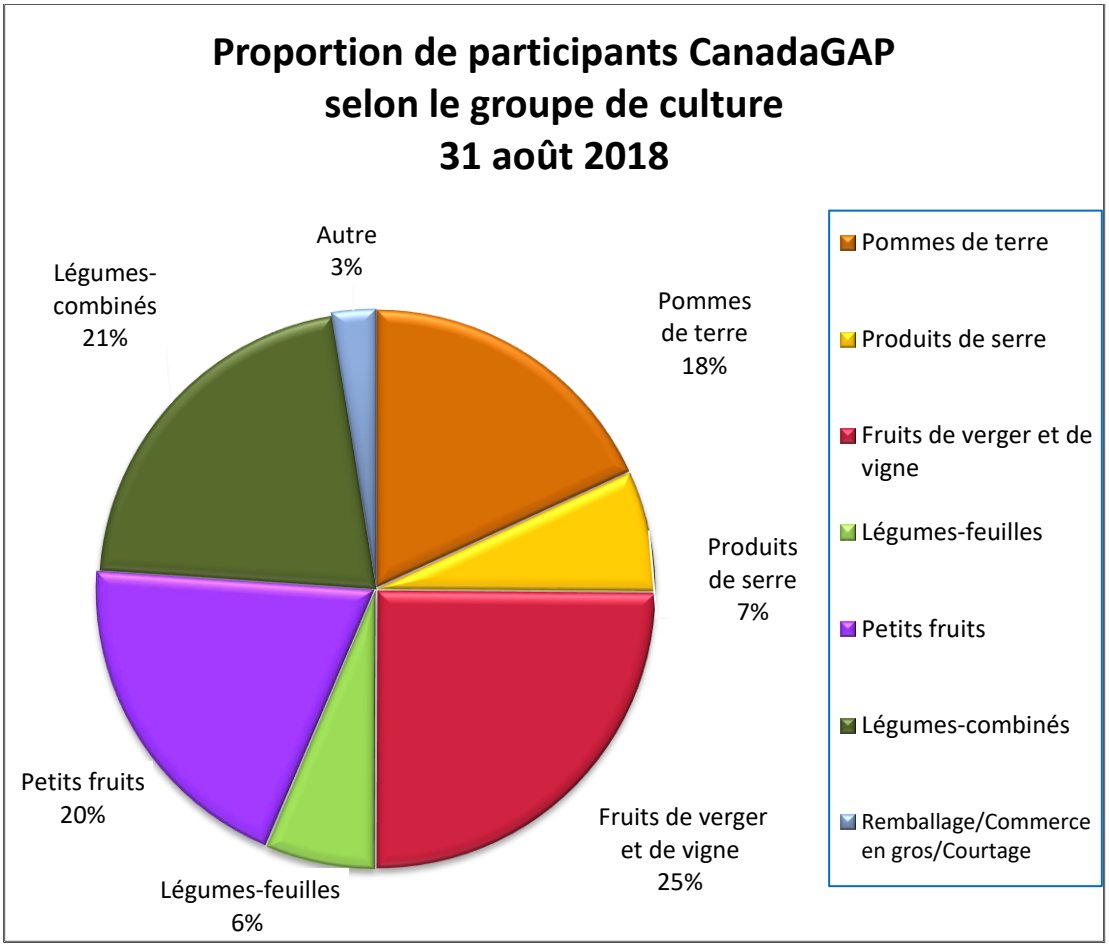
Proportion de participants CanadaGAP
selon le groupe de culture
31 août 2018
Autre
3%
Légumes-
combinés
21%
Pommes
de terre
18%
Produits
de serre
7%
Petits fruits
20%
Fruits de verger
et de vigne
25%
Légumes-feuilles
6%
Pommes de terre
Produits de serre
Fruits de verger et de vigne
Légumes-feuilles
Petits fruits
Légumes-combinés
Remballage/Commerce en gros/Courtage

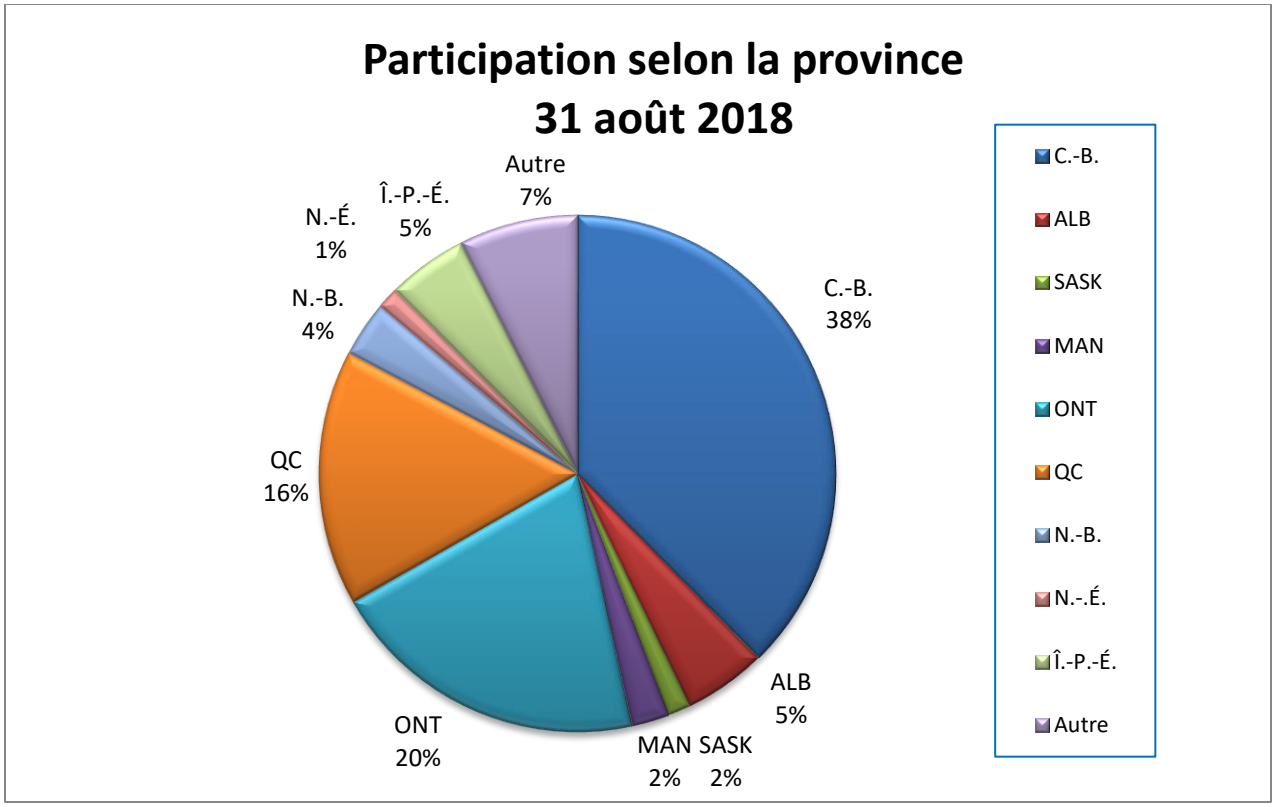
Participation selon la province
31 août 2018
Autre 7%
Î.-P.-É. 5%
N.-É. 1%
N.-B. 4%
QC 16%
ONT 20%
MAN 2%
SASK 2%
ALB 5%
C.-B. 38%
C.-B.
ALB
SASK
MAN
ONT
QC
N.-B.
N.-.É.
Î.-P.-É.
Autre

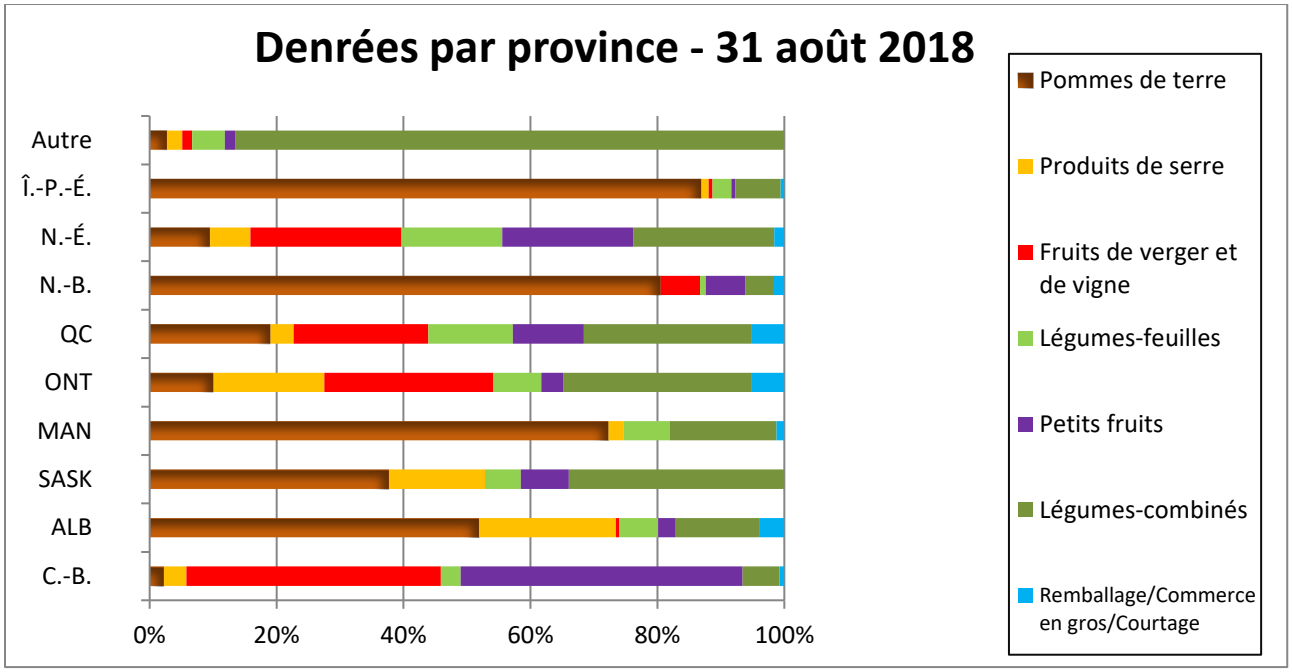
Denrées par province - 31 août 2018
Autre
Î.-P.-É.
N.-É.
N.-B.
QC
ONT
MAN
SASK
ALB
C.-B.
0%
20%
40%
60%
80%
100%
Pommes de terre
Produits de serre
Fruits de verger et de vigne
Légumes-feuilles
Petits fruits
Légumes-combinés
Remballage/Commerce en gros/Courtage